



## Droit de visite pour mon fils

Par **sophiie**, le **01/01/2011** à **22:22**

Bonjour,

divorcée depuis 2003, nous avons mon ex mari et moi meme un fils né en 2001, mon ex mari ne s'était pas déplacé a la conciliation et au jugement de divorce, depuis 2003 je n'en avait aucunes nouvelles, il y a 2 ans, il est allé a l'école de mon fils qui ne connaissait pour ainsi dire pas son pere, depuis, il téléphone environ tous les 3 mois et a vu son fils 2 fois.

Il m'a dit ne pas etre au courant du divorce et ne connait donc pas les droits de visite que lui a accordé le juge. Il m'a pourtant dit etre au courant qu'il devait payer une pension alimentaire (qu'il n'a jamais payé car j'ai recu 200 euro en 7 ans)

Lorsque qu'il téléphone, il tombe régulièrement sur le répondeur a cause de mon travail, mais mon fils refuse de le rappeler donc de lui parler, je ne voudrais pas risquer d'etre accusée de faire barrage ou de l'empêcher de voir son fils.

Au début divorce, il avait été demandé des visites en centre puzzle (surveillé par assistantes sociales ect, mais ce fut un echec car mon ex mari ne se présentait pas aux visites, le centre a donc refusé de continuer a nous recevoir

Quelles sont mes possibilités? a savoir que le pere de mon enfant ne vit plus en france et qu'il a selon le jugement un droit de visite et d'hébergement 1 week end sur 2 et la moitier des vacances mais qu'il n'a pour le moment passé que quelques heures avec l'enfant.

Merci par avance de vos réponses

Par **Marion2**, le **01/01/2011** à **23:07**

[citation] **Il m'a pourtant dit être au courant qu'il devait payer une pension alimentaire (qu'il n'a jamais payé car j'ai reçu 200 euro en 7 ans)**

[/citation]

Et vous n'avez jamais contacté un huissier ???

Par **sophiie**, le **01/01/2011** à **23:44**

Non, honnêtement, pour moi ce problème de pension alimentaire est vraiment secondaire, il y a quelques années j'avais voulu le faire déchoire de ses droits parentaux, mais l'avocat que j'avais à l'époque m'a dit que cela ne serait pas possible, j'avoue ne pas avoir bougé de mon côté pour réclamer cette pension tant que lui ne bouge pas, mais à chaque coup de fil, la pression remonte et j'ai peur qu'il parte avec mon fils (à notre séparation il voulait prendre le bébé et le faire élever par sa mère au Maghreb)

Mais je pense que le fait qu'il ne "remplisse pas sa part du contrat" peut par la suite lui nuire s'il tente quelque action pour faire valoir ses droits de garde??

Par **Marion2**, le **02/01/2011** à **00:03**

[citation] **l'avocat que j'avais à l'époque m'a dit que cela ne serait pas possible,**

[/citation]

C'est vrai

La pension alimentaire est pour votre fils, pas pour vous !

[citation] **Mais je pense que le fait qu'il ne "remplisse pas sa part du contrat" peut par la suite lui nuire s'il tente quelque action pour faire valoir ses droits de garde??**

[/citation]

Ce n'est pas du tout un contrat. Il peut voir son fils ou ne pas le voir. Ce n'est pas une obligation.

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **00:30**

Mais s'il n'utilise pas des droits que le jugement lui confère, il est possible de demander au JAF de les supprimer.

De même s'il n'est pas possible de le contacter, s'il ne répond pas aux demandes concernant l'autorité parentale, de demander l'autorité parentale exclusive.

Domage de ne pas avoir fait ça avant que monsieur daigne se manifester.

Par **sophiie**, le **02/01/2011** à **00:34**

Pensez vous que j'ai la possibilité de contacter directement un JAF lui exposant la situation pour faire enlever a mon ex mari le droit de visite et d'hébergement dont il a droit pour le moment?

Quand j'avais été voir un avocat, il m'avait dit qu'un juge ne prendrait jamais une telle décision s'il n'y avait pas de preuve de maltraitance ect de la part du pere (chose qu'il n'y a pas du tout vu qu'il ne voit pas son fils)

Par **sophiie**, le **02/01/2011** à **00:39**

Merci beaucoup de vos réponse si rapides, je trouve ca allucinant d'attendre des années que MR se manifeste, et lorsqu'il le décide de devoir etre obligés de se rendre disponibles alors que lui n'a pas bougé un petit doigt pendant si longtemps

Mon fils a peur de ce "nouveau papa" qu'il ne connait meme pas et qui entre et sort de sa vie comme bon lui semble, ses résultats scolaires s'en ressentent des que des nouvelles de son pere arrive il semble pensif a l'écoel ect

J'aimerais clarifier la situation afin qu'il sache une fois pour toute ou il en est